

Il faut un véritable débat politique sur les projets de l'HJU

Loïc Dobler (PS)

Par communiqué du 24 janvier 2023, l'Hôpital du Jura (HJU) a indiqué vouloir construire un nouveau site hospitalier permettant de répondre aux exigences qui attendent le domaine de la santé dans les années à venir.

S'il est à saluer le fait que le Conseil d'administration de l'HJU, respectivement sa direction, abordent les défis futurs de manière proactive, la solution retenue a de quoi interpellier. En effet, l'hôpital cantonal est une entité publique qui est à 100% en mains cantonales. Les domaines de compétences entre l'Etat et l'HJU sont notamment définis dans la loi sur les établissements hospitaliers (ainsi que dans d'autres bases légales). Si l'entité de santé est à même de gérer les sites qui lui sont rattachés selon la loi, la question de savoir si l'HJU peut déterminer seul les sites en question ne semble pas évidente.

En outre, la stratégie de l'Etat pour l'HJU, édictée en décembre 2018, ne mentionne à aucun moment la concrétisation d'investissements par des privés. Il convient de plus de relever que cette même stratégie confirme que le financement dual fixe du secteur stationnaire doit également permettre les investissements de l'HJU.

Les revirements de stratégie et dès lors l'orientation vers des partenariats public-privé doivent faire l'objet de sérieuses analyses mais également de discussions. Cela est d'autant plus vrai lorsque le domaine de la santé publique est concerné. A ce jour, force est de constater qu'à aucun moment les autorités politiques n'ont pu débattre du projet de l'HJU. Ce projet a fait l'objet d'une convention entre la municipalité de Delémont et l'hôpital, sans débat public. Le projet a fait l'objet d'une présentation au personnel comme s'il s'agissait d'une évidence toute faite, sans débat public. L'identité du futur investisseur est inconnue du grand public et du Parlement jurassien.

Aussi, nous prions le Gouvernement jurassien de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelle est la base légale précise qui permet à l'HJU de faire financer un de ses sites par un partenaire privé ?**
- 2. Quelle est la base légale précise qui permet à l'HJU de vendre son site de Delémont ?**
- 3. Est-ce que le Gouvernement soutient le projet de nouveau site financé par un investisseur privé tel que présenté par l'HJU ?**
- 4. Est-ce que le(s) représentant(s) de l'Etat au sein du Conseil d'administration de l'HJU ont régulièrement échangé avec le Gouvernement et le Département de la santé quant à ce projet ?**
- 5. Est-ce que des indications (critères) ont été données par l'Etat quant à l'identité du futur investisseur privé de l'infrastructure de l'HJU ?**
- 6. Quelles seraient les conséquences d'une mésentente éventuelle entre l'HJU et son investisseur dans le cadre d'un contrat de bail à loyer ? Et en cas de faillite de l'investisseur privé ? Est-ce que l'investisseur privé pourrait par exemple vendre son bien à un concurrent de l'HJU ?**
- 7. Est-ce que le Gouvernement peut prendre l'engagement que l'HJU pourra respecter son mandat en matière de politique publique de la santé indépendamment des éventuelles difficultés relationnelles (prix, durée, investissements futurs, etc.) qu'il pourrait avoir avec son bailleur ?**

D'avance nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Loïc Dobler (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciochi (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Pauline Christ Hostettler (PS)

Intervention déposée officiellement le 25 janvier 2023